

L'AÉROSTIER

MAGAZINE MUNICIPAL DE MOISSON-LAVACOURT N° 72

AUTOMNE-HIVER 2022

Voilà l'Automne, magnifique saison où la nature s'endort peu à peu dans un éclat de couleurs flamboyantes.



[Le mot du Maire](#) P 2

[La mairie vous informe](#) P 3 à 11

[Les loisirs et la culture](#) P 13 à 19

[État civil et ACTION SOCIALE](#) P 20

Mairie : 01 34 79 30 41

Directeur de la publication : Cécile DEBON
Rédaction : Amandine BADOUR, Carine DECOURTY
Maquette : Patrick ARNOLD

Nous remercions les élus et tous nos partenaires qui nous transmettent articles et photos pour alimenter ce journal, ainsi que Franck BUTAYE.

Chères Moissonnaises, chers Moissonnais

Nous voilà à l'Automne, magnifique saison où la nature s'endort peu à peu dans un éclat de couleurs flamboyantes.

La saison estivale s'est terminée avec plusieurs manifestations remarquées :

La foire à tout organisée sur l'esplanade Claude Monet par le Comité des fêtes . Une belle réussite après deux ans d'arrêt.

Une première pour l'organisation des journées du Patrimoine 2022 qui se sont également soldées par une belle réussite.

Le petit marché qui a repris après l'interruption estivale par une première en nocturne.

L'organisation d'actions d'animations locales ne peut se faire que si nous réunissons un nombre suffisant de bénévoles pour y participer. Vous serez toujours les bienvenus au sein du Comité des fêtes ainsi que dans la vie locale si vous êtes tentés de contribuer au climat festif du village.

S'agissant des évènements de l'actualité, le changement climatique et la prise de conscience de chacun sur notre gaspillage énergétique nous ont amenés à une réflexion, comme de nombreuses communes, sur la nécessité de couper l'éclairage public la nuit. C'est chose faite.

Nous vivons dans un petit village charmant où les habitants se connaissent et où il fait bon vivre. Pourtant Je constate des problèmes récurrents d'immondices qui traînent un peu partout et surtout près des conteneurs à verres; des poubelles qui restent toute la semaine sur les trottoirs; des problèmes de bruits aux heures des repas, le soir et les week-ends; des problèmes d'incivilité, de vitesse excessive dans le village près des commerces et de l'école, de stationnement gênant... Loin de s'améliorer le phénomène s'aggrave avec une montée de la violence et des agressions. Il faudra donc en venir bien tristement à des modes coercitifs avec l'aide des forces de l'ordre ou d'amendes.

« Le bonheur de toute société commence avec le bien-être des familles qui y vivent. » Kofi Annan
Diplomate, économiste, Homme d'état, Homme politique, Humaniste, Scientifique (1938 - 2018)

Pour finir sur une note plus gaie, je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous, je l'espère, en début d'année 2023 pour une cérémonie des vœux du maire à la salle des fêtes.

Prenez soin de vous,
votre maire Cécile DEBON.



VIOLENCE DANS NOTRE VILLAGE

VOS DROITS liés à la violence et aux blessures volontaires

Notre village a fait l'objet de violence INACCEPTABLE !

Pendant cette période d'instruction, nous vous rappelons la LOI, ARTICLE 222-7 à 222-16-3

Les coups et blessures volontaires sont les violences infligées de manière intentionnelle à une victime.

C'est-à-dire que l'auteur a délibérément cherché à blesser sa victime, même si l'acte n'était pas prémédité.

Les violences tant physiques (coup de poing, de pied...) que psychologiques (menaces, harcèlement...) sont sanctionnées de la même manière.

Les peines encourues sont les suivantes :

Domage subi par la victime	Peine encourue
Aucune lésion ou blessure	750 € d'amende
Incapacité totale de travail (ITT) d'une durée inférieure ou égale à 8 jours	1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive)
ITT de plus de 8 jours	3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
Mutilation ou infirmité permanente	10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende
Mort (sans l'intention de la donner de la part de l'auteur)	15 ans d'emprisonnement
Meurtre	30 ans d'emprisonnement

PORTER PLAINTE

La victime de violences volontaires doit porter plainte pour demander la condamnation de l'auteur.

Elle pourra ensuite se constituer partie civile pour faire réparer son préjudice.

Pour prouver son préjudice, la victime peut faire les actions suivantes :

- Fournir aux enquêteurs les noms et adresses des éventuels témoins
- Joindre à la plainte un certificat médical décrivant les blessures et la durée de l'incapacité de travail
- Faire constater par un huissier les objets et vêtements détériorés
- Fournir les factures d'achat et de réparations

INDEMNISATION

Le tribunal condamnera l'auteur des faits à payer des dommages-intérêts à la victime.

Nous apportons TOUT notre soutien aux victimes et nous réprovoons de tels actes dans notre village et ailleurs !

URBANISME

Réaliser des travaux immobiliers : quelles sont les règles à suivre ?

Mener à bien un projet nécessite de se préoccuper, au-delà des contraintes techniques, du contexte juridique : règles d'urbanisme, assurances et responsabilités.

S'agissant plus particulièrement des règles d'urbanisme, il est nécessaire avant d'entreprendre des travaux de construction ou d'agrandissement, de se rapprocher du service d'urbanisme de la commune d'implantation du projet. En effet, les documents d'urbanisme tels le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) recensent des prescriptions précises qui doivent impérativement être respectées. En complément, la commune de Moisson-Lavacourt étant un site inscrit au Patrimoine, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France doit être sollicité par la Mairie, systématiquement, avant toute prise de décision.

Le PLU a été mis en place en octobre 2017 afin que notre commune se mette en conformité avec les dispositions de la Loi ALUR. Il s'est substitué au précédent POS (plan d'occupation des sols) resté en vigueur jusqu'à cette date.

Le PLU détaille les règles d'urbanisme désormais applicables au sein de la commune. À cet effet, il découpe le territoire de celle-ci en zones et, pour chaque zone, définit les règles à retenir en matière de construction, d'aménagement, de rénovation, d'extension, etc.

En résumé, le PLU précise notamment :

- Les zones constructibles et celles qui ne le sont pas ;
- Les règles d'implantation des bâtiments par rapport aux limites séparatives du terrain ;
- L'emprise au sol des bâtiments par rapport à la superficie de la parcelle ;
- L'aspect extérieur ;
- Etc.

Le PLU constitue ainsi le document de référence à consulter pour définir ses projets immobiliers. Les prescriptions du PLU sont renforcées par celles propres au PPRI ainsi que par les préconisations de l'architecte des Bâtiments de France.

Commune de Moisson / Taxe d'aménagement

Objet : Liquidation des taxes d'urbanisme pour les demandeurs d'autorisation d'urbanisme

L'article 155 de la Loi de finances pour 2021 pose le cadre juridique du transfert de la gestion de la taxe d'aménagement vers la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cet article redéfinit notamment la date d'exigibilité de la taxe à compter du 1er septembre 2022.

Auparavant, la date d'exigibilité de la taxe d'aménagement reposait sur la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux prévue par le droit de l'urbanisme. Dorénavant, elle s'appuie sur les obligations fiscales existantes (déclaration H1 pour

les maisons individuelles et déclaration 6704 pour les changements d'affectation ou de consistance).

Ainsi, son exigibilité étant alignée sur la date d'achèvement des opérations de construction ou d'aménagement au sens fiscal, la déclaration de la taxe d'aménagement s'effectue désormais, selon une démarche unifiée, dans les mêmes conditions que les déclarations des changements fonciers, soit dans les 90 jours de l'achèvement des travaux (article 1406 du code général des impôts).

Par conséquent, la DGFIP évaluera les locaux pour les besoins des impôts directs (sans changement) et, parallèlement, liquidera et mettra en recouvrement les taxes d'urbanisme.

La vérification de l'achèvement des travaux sera effectuée par l'administration fiscale dans le cadre de la perception de la taxe d'aménagement. Pour mémoire, l'inexactitude ou l'omission des déclarations de changements fonciers sont sanctionnées par l'application d'amendes fiscales prévue à l'article 1729 C du code général des impôts et la perte ou la réduction de l'exonération temporaire.

Important concernant les obligations envers la commune : Il est rappelé que les modalités de dépôt des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux ne sont pas modifiées, elles restent à déposer auprès des services d'urbanisme des mairies.

Il s'agit en effet d'une démarche civile, distincte.

Commune de Moisson / Taxe de séjour.

Le Conseil municipal, par sa délibération du 16/06/2022 a voté la mise en place de la taxe de séjour. Celle-ci sera perçue à compter du 1er janvier 2023. Le produit de cette taxe sera affecté, conformément aux dispositions qui la régissent, aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

La taxe s'applique aux seules personnes majeures non domiciliées dans la commune mais qui y résident temporairement (hôtel, gîte, location saisonnière, etc.). Ainsi, les personnes qui peuvent justifier être domiciliées sur le territoire de la commune, quand bien même elles disposeraient ailleurs d'une autre résidence, ne sont pas assujetties à la taxe de séjour.

Le tarif pour chaque nature d'hébergement au sein de la commune est le suivant :

- Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme, 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives. Le tarif est de 0,5 € par nuitée et pour chaque résident

- Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Le tarif est de 1% par nuitée et pour chaque résident.

URBANISME

La taxe est collectée auprès des résidents par l'hébergeur et reversée mensuellement à la commune.

Exemple de calcul :

Pour 4 personnes qui séjournent dans un hébergement non classé dont la location est fixée à 150 €.

1 - La nuitée est ramenée au coût par personne (que ces personnes soient assujetties ou exonérées).

Le coût de la nuitée par personne est de 150 € / 4 = 37,50 € dans l'exemple présenté.

2 - La taxe est calculée sur le coût de la nuitée recalculée.

Par nuitée et par personne elle est ici de 1 % (taux de la commune) x 37,50 € = 0,375 €

3 - Montant de la taxe due :

- pour 4 personnes assujetties : 0,375 € (coût de la nuitée recalculée) x 4 (nombre de personnes) = 1,5 € par nuitée pour le groupe

- pour un couple avec 2 enfants mineurs (non assujettis) : 0,375 € (coût de la nuitée recalculée) x 2 (nombre de personnes assujetties) = 0,750 € par nuitée pour le groupe.



LE LAC BLEU

Suite à la décision prise par la Mairie en vue de protéger l'environnement et préserver la tranquillité du village, le lac bleu a été clôturé en mars 2022. Ces travaux ont permis de contrôler l'accès au lac de début mai à mi-septembre afin de dissuader les personnes qui viennent habituellement squatter les lieux aux beaux jours.

Cette initiative a eu l'effet escompté à l'égard de l'environnement, des habitants de Lavacourt et des pêcheurs.

Ainsi, l'environnement, la nature (oiseaux et végétation) ont repris leurs droits et le lac est plus beau que jamais. Les résidents quant à eux, ont bénéficié d'un retour au calme suite à la disparition du bruit lié aux nombreux passages de véhicules à moteurs et aux fêtes jusque tard le soir (musique, cris, ...) et ont pu apprécier, en complément, la disparition des nombreux déchets et des odeurs.

Enfin, ce sont 110 pêcheurs qui ont pu également profiter pleinement de la saison. On les remercie pour l'entretien quotidien des lieux.

Nous sommes satisfaits du résultat quand bien même la mairie a dû intervenir à trois reprises suite à des dégradations. L'équipe municipale remercie par ailleurs la gendarmerie pour ses rondes quotidiennes et sa vigilance.

Au vu de cette expérience positive, nous continuerons l'année prochaine de protéger notre village en fermant de nouveau le lac au cours de la même période.



LE BAC

La saison 2022 s'est bien déroulée avec plus de 22 000 passages. C'est encore un franc succès pour notre BAC sous la houlette du capitaine Bruno Guillemet et de ses 2 matelots, d'abord Vanessa Leran de Freneuse puis Fabien Autissier de Moisson. Rappelons que ce service gratuit financé par le SMSO, la CCPIF, la C CVS et les communes de Vétheuil et de Moisson-Lavacourt est une chance pour notre village qui bénéficie ainsi d'un attrait de charme supplémentaire prolongeant par ailleurs un lien très ancien entre les deux berges de la Seine. Le vendredi matin est surtout fréquenté par les clients du marché de Vétheuil. Le week-end, promeneurs, familles, VTT, toutous (en laisse) voguent d'une rive à l'autre avec plaisir. Hormis quelques problèmes de tirant d'eau dus à la baisse importante du niveau de la Seine cet été et la présence de quelques arbres et algues gênant les appontements ou entravant l'hélice, "la Catarina" a parfaitement assuré toute la saison. Merci également à Jean-Marie Autissier pour son appui logistique : entretien autour de la zone d'embarquement et l'approvisionnement en carburant. L'équipage de Bruno et Fabien sera de nouveau présent pour la prochaine saison.

Alors, longue vie au BAC et rendez vous en avril 2023 !

L'ILE DE LOISIRS

L'île de loisirs et le Golf des Boucles de Seine restent ouverts tous les jours.

Minigolf, Tennis, Course d'orientation, marche nordique. Location de salle, hébergements (chambres et studios). Golf 9 trous et 18 trous, zone d'entraînement et practice.

Le restaurant du Golf est ouvert tous les jours sauf le mercredi.

Fermeture Annuelle du vendredi 23 décembre au soir au lundi 2 janvier 2023

INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS LORS D'UNE CRUE



Moisson

Les crues de la Seine soumettent une partie importante de la population riveraine à des inondations de fréquence et d'intensité variables.

L'inondation centennale de 1910, celle de 1955 ou encore celle de 1982 ont provoqué des dégâts aux conséquences économiques considérables.

Les événements récents de 2016 montrent que le risque de crue est toujours d'actualité : 2016 où la hauteur de la Seine est montée à 5m39 et 2018 la dernière en date à 5m74.

A titre indicatif, lors de ces dernières crues, ces hauteurs ont recouvertes la promenade des Roches, la promenade Claude Monet ainsi que la route desservant Moisson à Lavacourt.

Maitre d'ouvrage
Préfecture des Yvelines

Service Interministériel
de l'Alerte et de Prévention des Risques
et de la Sécurité du Public

1 rue Jean Moulin
78100 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.34.79.30.41

Information des acquéreurs et des locataires
de biens immobiliers

Cartographie des risques naturels prévisibles
et technologiques majeurs

Département des YVELINES
Commune de MOISSON

LÉGENDE

Risques naturels :
PPRI approuvé, PPRI prescrit ou article R.111-3 du code de l'urbanisme
Périmètre de risque d'inondation
PPRI mouvement de terrain approuvé ou prescrit ou article R.111-3 du code de l'urbanisme
Périmètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux
Périmètre de risque retrait-gonflement des argiles

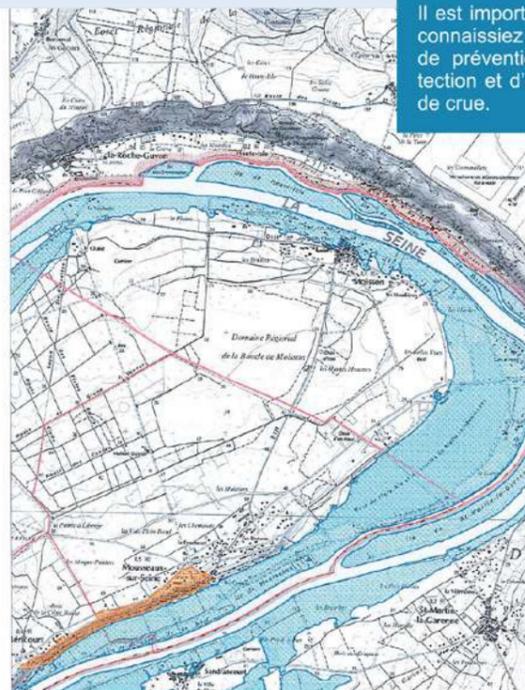
Risques technologiques :
PPRI approuvé ou périmètre prescrit
Périmètre de risque technologique

Limites :
Départementale Communalement Commune concernée

Sources des données PPRI et R.111-3 inondation : DDT78
PPRI et R.111-3 mouvement de terrain : DDT78 et IOC, PPRI : DDT78 et DDT78
Fond de plan numérique : Copernicus Sentinel et IGN Carthage IGN

Document d'information et de prévention des risques. Il est distribué et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques et des mesures.

Maitre d'ouvrage
Direction départementale des territoires des Yvelines
Service de l'urbanisme / Développement - aménagement
21, rue de la Halle - 78100
VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.34.79.30.41



Il est important que vous
connaissiez les moyens
de préventions, de protection
et d'alerte en cas
de crue.

Moisson

LES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

AVANT	PENDANT	APRÈS
<p>PRÉVOIR LES ÉQUIPEMENTS MINIMUMS : Radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements, matériel de confinement.</p> <p>S'INFORMER EN MAIRIE Des risques encourus des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'intervention (PPI)</p> <p>ORGANISER Le groupe dont on est responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (point de ralliement)</p> <p>SITUATIONS Y participer ou les suivre, en tirer les conséquences et enseignements</p>	<p>Evacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.</p> <p>S'informer, écouter la radio : les premières consignes seront données par Radio France et les stations locales RFO</p> <p>Informez le groupe dont on est responsable.</p> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école.</p> <p>Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital.</p>	<p>S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.</p> <p>Informez les autorités de tout danger observé.</p> <p>Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.</p> <p>De mettre à la disposition des secours.</p> <p>Evaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner</p>

Moisson

DISPOSITIFS DE SUIVI DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE DES RISQUES

« VIGICRUES » L'OUTIL DE PRÉVISION ET DE GESTION DE CRISE.

La préparation de la gestion de crise s'appuie sur l'outil vigicrues.

Cet outil accessible au public (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>) est aussi destiné à avertir particuliers, professionnels et acteurs de la gestion de crise du risque de la survenance d'un risque de crue sur les tronçons de cours d'eau surveillés par l'état dans les 24 heures. Concernant les hauteurs de Moisson, il faut se reporter à Vernon. Le site de la préfecture : www.yvelines.gouv.fr

PANNEAU POCKET où vous serez informés des mesures à tenir par la mairie. Le site de la mairie ainsi que sa page FACEBOOK.

NUMÉROS UTILES :

Mairie : 01.34.79.30.41

accueil@moisson.fr

Gendarmerie : 115

Pompiers : 118

VNF (Voies navigables de France) : 03.21.63.24.24

Moisson

LE BRUIT DANS NOTRE VILLAGE

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
de
MANTES-LA-JOLIE
CANTON
de
BONNIERES - SUR - SEINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MOISSON

78840 - Tel : 01.34.79.30.41
Fax : 01.34.79.39.90

N°2022-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : LUTTE CONTRE LE BRUIT

Le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2008 relatif à la lutte contre le bruit ;
Considérant que la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 a mis à la charge du Maire le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique en ce qui concerne les bruits de voisinage ;

Considérant qu'il convient d'édicter en la matière des règles complémentaires applicables sur la commune de Moisson pour le bruit dans les propriétés privées,
Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté n°2015-59 en raison des incivilités récurrentes concernant le bruit,

ARRETE

Article 1 : l'arrêté n° 2015-59 du 2 octobre 2015 est modifié.

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Article 2 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 19h 00
- Les samedis de 9h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 19h 00

Article 3 : Les travaux ponctuels, légers, non bruyants et gênants précédemment autorisés les dimanches et jours fériés de 10h 00 à 12h 00 sont à présent interdits.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'affichage communaux. Par ailleurs, il sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes la Jolie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bonnières-Sur-Seine

Moisson, le 3 octobre 2022
Mme le Maire
Cécile DEBON



LA TÉLÉASSISTANCE

LA TÉLÉASSISTANCE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La téléassistance à domicile permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles. C'est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce service a été mis en place par le Département et la société Vitaris. Il s'organise sous la forme d'un abonnement mensuel qui représente pour l'utilisateur un coût d'environ 5€ par mois.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La personne contacte un téléopérateur en appuyant sur un médaillon ou une montre qu'elle porte en permanence. Selon l'urgence de la situation, le téléopérateur :

- Contacte un proche de la personne âgée,
- Ou déclenche une intervention pour porter assistance à la personne âgée
Pour bénéficier de la téléassistance, un matériel particulier est nécessaire.
- Un système de micro-haut-parleur doit être installé dans le logement.
Il permet au téléopérateur et à la personne âgée de communiquer à distance grâce à un système de haut-parleur.
- La personne âgée doit porter en permanence un émetteur-récepteur relié à une centrale d'écoute. L'émetteur-récepteur peut être un médaillon porté autour du cou ou une montre portée au poignet. Il permet de déclencher l'alarme et la mise en relation avec la centrale d'écoute :

UNE ÉVALUATION DE LA SITUATION À DISTANCE

Lorsque la personne appuie sur son médaillon ou sur sa montre, la centrale d'écoute est alertée. Un téléopérateur appelle immédiatement la personne pour savoir ce qui se passe. Le système de micro-haut-parleur permet au téléopérateur et à la personne de s'entendre et de se parler à distance.

Le téléopérateur a accès à toutes les informations préalablement remplies sur la fiche de la personne. Cette fiche comporte notamment la liste des personnes à prévenir susceptibles de se rendre rapidement au domicile de la personne âgée, par exemple un proche ou un voisin.

Le téléopérateur évalue le degré d'urgence de la situation pour éviter l'envoi systématique des secours. Si la situation ne présente pas de caractère urgent ou dangereux (par exemple, lorsque la personne répond au téléopérateur qu'elle a appuyé sur son médaillon parce qu'elle a failli tomber et qu'elle a pris peur), seule la personne à prévenir est contactée. Si la personne âgée ne répond pas, l'intervention des secours est immédiatement déclenchée.

SI VOUS ÊTES INTERESSÉS PAR LA TELEASSISTANCE,
contactez votre mairie qui se chargera de la prise en charge administrative.



BERGES SAINES ET CHEMIN DU BOUT DU MONDE

Samedi matin 1^{er} octobre s'est déroulé le nettoyage des berges, des chemins et des rues de notre commune.

Peu de participants malheureusement, malgré le beau soleil, pour cette cause si importante pour la nature et notre bien-être. Mais la qualité était là !

Nous avons ramassé beaucoup et dégagé une bonne partie du chemin du bout du monde en direction de Mousseaux.

Cette matinée s'est achevée par un pot de l'amitié offert par la mairie et Isabelle et Patrice de la crêperie de la Boucle avec la dégustation de délicieuses crêpes et de cidre.

Merci à tous les participants et rendez-vous à la prochaine édition !



Nous avons le plaisir de vous signaler que le chemin du bout du monde longeant la Seine entre Lavacourt et Mousseaux a été dégagé et nettoyé grâce à la collaboration des bénévoles et des employés municipaux des 2 communes. Alors bonne balade à tous les randonneurs, vététistes et coureurs !

PETIT MARCHÉ

Notre premier petit marché nocturne a été une belle réussite, grâce à vous tous ! Merci !!!
Plus d'une douzaine d'exposants se sont installés vendredi 7 octobre dernier, dans la soirée, place Guerbois.

Dont :

Le cidre Mauret, médaillés 2019.
Les bières artisanales « Petite Couronne » (Top 10 des meilleures bières IDF)
Le miel, les huiles d'olive, le jambon ibérique de Sébastien et Caroline.
Les rhums arrangés et accras de Serge.
Les légumes Bio de la Ferme de Lommoye.
La biscuiterie créative « Intemporel ».
Les petits gâteaux de Lila.
Le jus de pomme de la ferme de Tilly.
Les soupes et confitures de Bibou.
Les peintures sur toile de Marine.
Les bracelets énergétiques de Florence.
Les bijoux et créations de Maud et Céline.
Les vêtements cuir & autres de Maud.

Dès 18h, vous avez répondu « présent » et on s'est tous retrouvés autour de ces bons produits que l'on a dégustés ou redégustés ... toujours avec grand plaisir.



On a aussi découvert de vrais nouveaux talents comme les toiles de Marine, les sablés Intemporel, les bières artisanales de Jonathan, le cidre de Romain.

Toute la soirée, la place a été animée grâce à nos musiciens du village, Pascal, Poupousse et Hubert de Blaru.



On a chanté, on a ri et on a dansé sous les étoiles ! Comme en été !

Puis on a mangé à la Crêperie pour certains, et pour d'autres, une bonne choucroute préparée pour l'occasion, par Bertrand et Cathy du Café de la place, toujours en musique avec la chanteuse Feeline qui a rejoint les musiciens. Un bien joli concert. Très apprécié à l'unanimité ! Un grand Bravo !
Devant les retours plus que positifs, notre prochain marché nocturne est déjà prévu pour Noël.

Réservez la date : **Vendredi 09 décembre**, de 18h à 23h, place Guerbois.

Pour venir nous rejoindre, n'hésitez surtout pas à nous contacter **Tel Brigitte 0646271484**

MOISSON C'est bien parti pour le premier marché nocturne



Après les courses, on a dansé place Guerbois.

C'est une nouvelle façon de faire vivre le village. Vendredi soir, le petit marché de Moisson et le café de la place Guerbois organisaient le premier marché nocturne regroupant, outre Moisson, les communes de Bonnières, Mousseaux, Méncourt et Lavacourt.

Aux commandes de cette manifestation, Brigitte Lévi, à qui l'on doit déjà le marché du samedi matin. Ses flyers et affiches, diffusés avec l'aide du comité des fêtes, ont convaincu 13 exposants ayant chacun leur spécialité. Comme la ferme de Lommoye et ses légumes bio. Ou Maud et ses cuirs et vêtements de haute qualité. Un stand très fréquenté, celui de Serge et Gé-

raldine venus de Freneuse pour faire goûter leurs rhums arrangés et leurs accras de morue. On pouvait aussi déguster des bières artisanales de la brasserie Petite Couronne, de Gennevilliers. Elles figurent au « top 10 des meilleures bières artisanales d'Île-de-France ».

Citons encore les jus de pomme de la ferme des Ruelles, de Tilly (27).

Ambiance
À Moisson, on fabrique des bijoux céramiques et à Freneuse des bracelets énergétiques. Vendredi soir, tout a concouru

à la réussite de ce premier marché nocturne. Le temps clément d'abord mais aussi l'ambiance musicale donnée par le groupe local Destination. Les gens ont pu danser place Guerbois et dîner aux sons d'une musique très entraînante.



LA BIBLIOTHÈQUE

Voilà un moment de l'année attendu et foisonnant : la rentrée littéraire. Elle bat son plein avec l'attribution des prix de Novembre : Goncourt, Fémina, Renaudot... Venez découvrir des premiers romans prometteurs ou des auteurs confirmés choisis par vos bibliothécaires parmi une multitude de titres.

Si vous ne connaissez pas le nouveau Prix Nobel de littérature, Annie Ernaux, la bibliothèque vous propose plusieurs de ses livres : L'événement, Mémoire de fille et Le jeune homme.

Les enfants de l'école de Moisson ont repris depuis début octobre le chemin de la B.M. Le lundi après-midi, à tour de rôle, et le petit effectif de certaines classes nous permet des conseils plus judicieux et personnalisés.

En accord avec Madame le Maire, la B.M. n'ouvrira plus le lundi matin, dès le 7 novembre 2022, mais continuera d'accueillir les classes le lundi après-midi.

Bonne lecture à tous
L'équipe des bibliothécaires



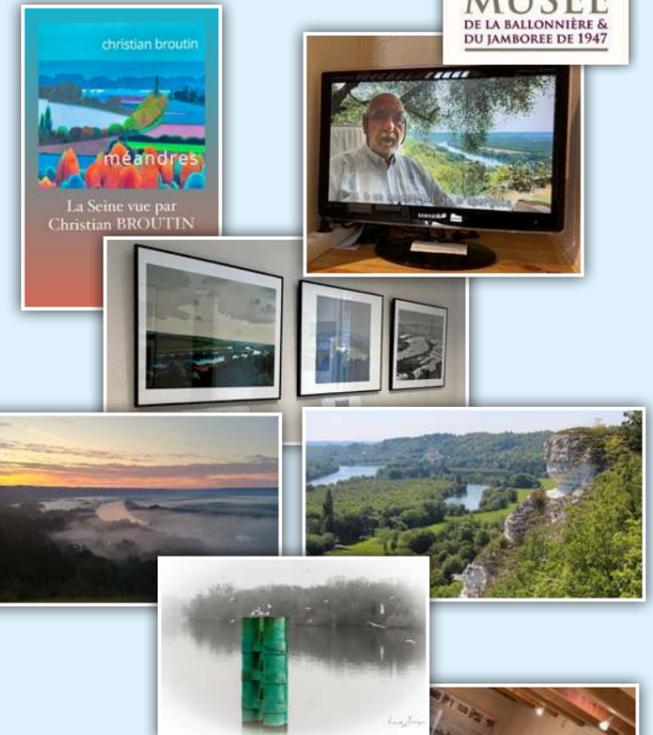
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



MUSÉE DE LA BALLONNIÈRE ET DU JAMBOREE DE 1947

De nombreux curieux sont venus visiter l'installation éphémère :

- La Seine vue par Christian Broutin.
- Le fleuve d'hier et d'aujourd'hui sous de multiples facettes avec des photographies de Nathalie Benatta, Franck Butaye, Olivearth...
- Des trésors du néolithique de Benjamin Roman.
- Ainsi que les haïkus des élèves de Cm2 de Moisson.



Beaucoup de visiteurs ont découvert pour la première fois notre patrimoine local présenté dans notre exposition permanente. Tout le monde a profité de la présence de nos intervenants ;

Jean Christophe Bertin, collectionneur et spécialiste des ballons dirigeables Lebaudy ainsi que Benjamin Roman qui présentait le fruit de ses recherches en bord de Seine.

Cet évènement a remporté un grand succès grâce aux bénévoles qui se sont mobilisés tout le week-end (plus d'une centaine de visiteurs). Si vous avez manqué ce moment, vous pouvez toujours venir les dimanches 4 décembre, 5 février, 5 mars, 2 avril.



LA SEINE, LIEN MAJEUR D'UNE RIVE À L'AUTRE



Daniel Vaugelade, président de l'association UPBMH (Union pour la Protection de la Boucle de la Moisson et de ses Habitants) nous a fait découvrir les liens majeurs entre les villages de La Roche-Guyon, Haute-Isle, Moisson, Vétheuil... lors d'une conférence le samedi matin et d'une balade en bord de Seine le dimanche matin.

SORTIE NATURE EN BORD DE SEINE

Solen Boivin naturaliste depuis plus de vingt ans, docteur en biologie a éveillé notre curiosité, nos yeux et nos sens se sont régalingés ! Observations et écoutes multiples: végétaux, oiseaux, insectes...



Les communes de Moisson avec le musée de La Ballonnière, de la Roche-Guyon, de Bennecourt, et de Bonnières avec la maison Agutte-Sembat se sont associées afin d'animer les JEP 2022 sur les deux rives, le week-end des 16, 17 et 18 septembre sur le thème : La Seine Patrimoine Vivant.

Une programmation riche et diversifiée a été proposée à Moisson pour célébrer la Seine : une balade poétique, une sortie nature, une exposition temporaire, des conférences, un atelier de peinture en plein air ainsi que l'ouverture de l'église.



POÈTES EN SEINE



Parmi les différentes manifestations culturelles organisées, le cinquième art a été mis à l'honneur pour honorer notre fleuve. Un concours de poésie, en louange à la Seine et un parcours poétique le long du fleuve, ont été proposés aux différentes générations. Les élèves de Cm2 de l'école Alice Bonvalot de Moisson ont ainsi écrit des haïkus, de petits poèmes japonais de tradition ancestrale, en s'inspirant du majestueux cours d'eau qui longe les villages de la Boucle.

Sous le grand tilleul des bords de Seine, ils ont fait une belle expérience sensorielle et esthétique et ont mis en mots leurs émotions. Le recueil de poèmes qu'ils ont écrit ensemble a retenu l'attention du jury et nombre de leurs haïkus ont été récompensés. Accrochés le long du « parcours poétique » sur le chemin de halage de Moisson, ils ont été lus et appréciés par les promeneurs. Une reconnaissance encourageante pour nos jeunes poètes en herbe.

Le Premier prix a été décerné au haïku d'Alexandre Passerotte.



BALADE POÉTIQUE

Nous avons donné rendez-vous le vendredi à 18h à la salle des fêtes de Moisson pour une balade poétique. Le but : se promener le long de la Seine, s'arrêter pour lire (et chanter) des poèmes ou des textes consacrés à la Seine.

Préparation : une heure avant le rendez-vous, avec Patrick et Valérie, nous partons et choisissons trois arrêts où nous accrochons les 22 poèmes et dessins (réunis en banderoles) réalisés par les élèves de Cm2 de l'école de Moisson ainsi que des reproductions de magnifiques tableaux de Christian Broutin, peintre de La Roche-Guyon.

Puis nous retrouvons une trentaine de personnes devant la salle des fêtes : plusieurs enfants contactés par Virginie, notre chère directrice de l'école, des participants du salon de lecture de l'association «Entrelacs», des habitants de Moisson, de Bonnières et de Méricourt et même deux dames de Mantes la Jolie !

Programme : un petit quiz au départ sur la Seine : sa longueur, sa source, ses affluents...etc Puis à chaque arrêt, des poèmes lus et chantés en chœur (Sous le pont Mirabeau d'Apollinaire, T'en souviens-tu la Seine d'Anne Sylvestre, la chanson de la Seine de Vanessa Paradis), un texte de Christian Broutin, un autre sur les boves ; les enfants ont lu leurs haïkus. Les poètes qui avaient participé au concours de poésie n'ont pas été oubliés (dont celui de Gigi qui a été primé !)

Le retour : il est temps de rentrer ! le vent est de plus en plus froid et c'est avec un grand plaisir que nous rejoignons la salle des fêtes où nous sommes accueillis par l'équipe du Comité des Fêtes de Moisson qui nous a préparé un magnifique pot de bienvenue qui nous a réchauffé ! On les en remercie !



Le départ de la balade poétique

L'arbre à poèmes

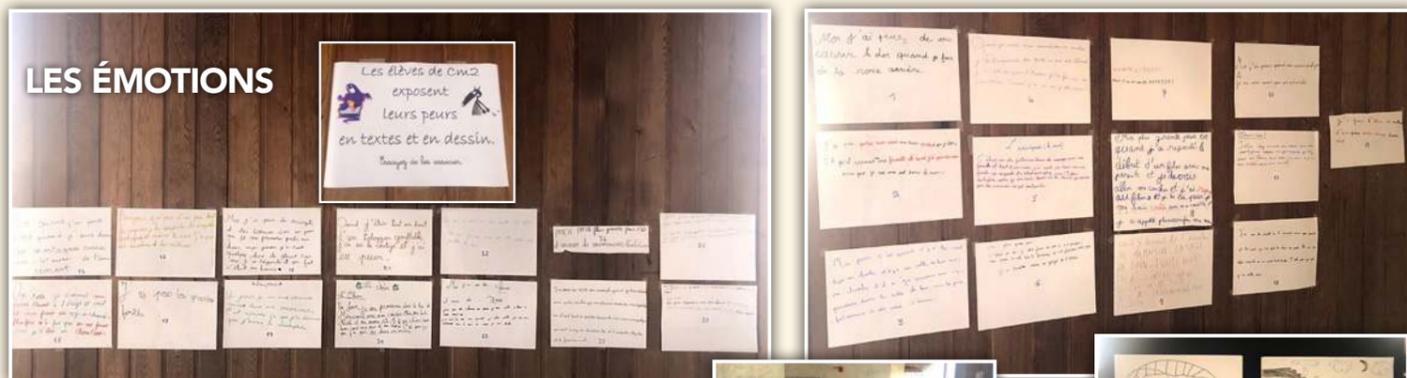
Des découvertes

Des émotions



ÉCOLE DE MOISSON

LES ÉMOTIONS



Aux côtés de Pascale Cantin, enseignante en très grandes vacances, habitant notre village, les élèves de la classe de CM 2 ont travaillé sur leurs peurs. Après avoir écrit un texte court les évoquant, ils les ont illustrées par des dessins. Une première étape dans le travail sur les émotions, préparatoire à l'exposition des peintres amateurs, qui aura lieu à la fin du mois de novembre sur ce thème, à la salle Maurice Moitrier de Moisson. Exposés sous le préau de l'école, les productions écrites et les dessins ont fait l'objet d'un petit jeu, au cours duquel textes et illustrations devaient être associés. Des peurs diverses, dans lesquelles chacun pourra se reconnaître : celle de l'obscurité, celle des ascenseurs, celle de la forêt, ou encore des animaux marins,... sans oublier celle du vide, des limaces, des clowns, du sang, des poupées anciennes,... Des angoisses partagées par les petits et les grands qui seront invités à venir les « déposer » anonymement dans une «boîte à recycler les peurs» lors de l'exposition du samedi 26 et du dimanche 27 novembre.



HOMMAGE À SAMUEL PATY



Lundi 17 octobre, les élèves de l'école Alice Bonvalot de Moisson ont rendu hommage à Samuel Paty, simplement et dignement, main dans la main, dans une belle ronde de la mémoire, aux côtés de leurs enseignantes, des élus de nos villages, de la directrice du SIVOS, de la déléguée départementale de l'éducation nationale, de leurs AESH et éducatrice spécialisée du Sessad. Après les discours commémoratifs et le recueillement sur la chanson emblématique « One » de U2, Ciara a lu la magnifique lettre d'Albert Camus à son instituteur, Monsieur Germain. Les enfants ont ainsi rappelé leur attachement à l'école, à leurs professeurs et aux valeurs qu'ils enseignent par des petits témoignages écrits, et en entonnant l'hymne national.



Petits témoignages des enfants, recueillis à cette occasion:
 « L'école, ça sert à apprendre car pour être heureux, il faut avoir des connaissances » Sohann
 « L'école, ça sert à enseigner la Liberté, l'Égalité et la Fraternité », Lenzo.
 « L'école, ça sert à trouver notre valeur », David.
 « L'école, c'est un lieu où l'on apprend la liberté de penser, la liberté de s'exprimer, la liberté, qui, à mes yeux, est la valeur la plus importante que l'on puisse transmettre », Alice.
 « Pour moi, un professeur, c'est quelqu'un qui nous rassure quand on a peur, c'est quelqu'un qui nous encourage dans nos progrès, qui nous protège », Juliann.

HALLOWEEN



Une soirée hors norme, loin du quotidien, où petits et grands ont parcouru les rues de notre beau village à la chasse aux friandises. Notre 1er Halloween est un beau succès ! Malgré une météo défiante nos petits et grands monstres, nous avons pu arpenter, en plusieurs groupes, les rues de notre village. Un grand merci aux villageois qui ont joué le jeu et ont fait preuve de créativité et de générosité ! Bravo aux familles pour cette forte participation et la confection de toutes sortes de gâteaux. Merci à Mika pour ses 10 litres de soupe maison qui ont conquis le ventre de tous ! Enfin, la mairie remercie Bertrand du café de la place qui s'est fait réquisitionner son établissement par petits et grands.



La mairie sera très heureuse de renouveler Halloween l'année prochaine avec vous... grâce à vous...

BROCANTE

Pour sa 5^{ème} édition, la foire à tout de Moisson-Lavacourt a rassemblé près de 50 exposants le dimanche 11 septembre. Malgré un samedi plus que pluvieux passé à tout préparer avec les bénévoles, c'est sous le soleil et la bonne humeur que s'est déroulé cet événement, qui nous avait bien manqué depuis trois années. Nous avons pu voir la joie et le sourire des participants et des



badouls autour de la buvette, accompagnée de son traditionnel barbecue. Le comité des fêtes tient à remercier tous les bénévoles et les personnes qui nous ont aidé de près ou de loin à l'organisation de cette journée, ainsi que les exposants présents, sans oublier le restaurant « chez Charlot » pour son appui logistique. Comme habituellement, les bénéfices seront reversés à l'école et permettront aux enfants de réaliser des sorties et voyages scolaires.



THÉÂTRE

Ce dernier week-end d'octobre, MAUPASSANT était à l'honneur à la salle Maurice Moitrier, avec la complicité de THEATRE PASSION PARTAGÉ, troupe fondée à Moisson en 2017.

Nous avons eu le grand plaisir d'accueillir notre maire, Cécile DEBON qui, accompagnée de son mari, nous a dit avoir apprécié le spectacle. Celui-ci est basé sur des nouvelles de MAUPASSANT qui a écrit plus de 350 contes et nouvelles mais pratiquement rien d'intéressant en matière théâtrale. En effet l'auteur n'appréciait pas le théâtre comme mode d'expression, le trouvant trop réducteur comparé à la finesse des descriptions de personnages qu'il pouvait donner dans ses romans et nouvelles. Hervé COMBEMOREL a donc adapté les nouvelles «Souvenir» «Au printemps» «La parure» «Joseph» en créant dialogues et situations puis en assurant la mise en scène de celles-ci avec la complicité de Thierry FAURE.

Il a gardé par ailleurs « Histoire du vieux temps », écrite en vers par l'auteur, pratiquement à l'identique. Le principe de ce type de spectacle avec différents modules est de pouvoir permettre aux actrices majoritaires dans la troupe (actuellement 5 femmes et 3 hommes) d'inverser leurs rôles au cours des représentations pour que chacune y trouve son compte sans déséquilibre de temps de jeu.

Ce concept permet aussi d'accueillir de nouvelles actrices et acteurs en cours de représentation de ce spectacle, ce que ne permet pas une représentation « figée ». Si vous voulez nous rejoindre, même débutant(e) n'hésitez pas à nous appeler.

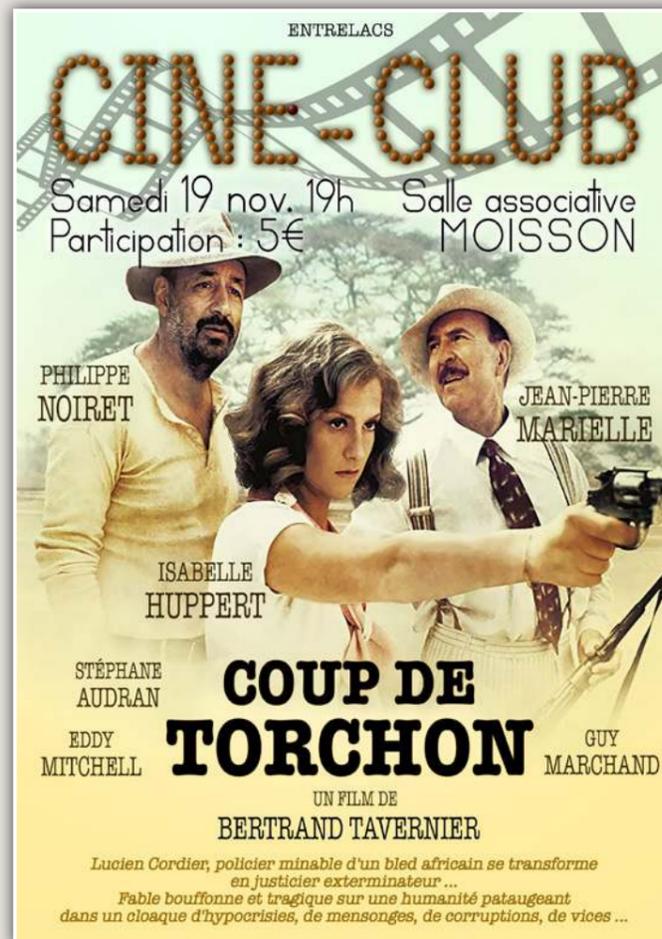
Si vous avez manqué les deux représentations de Moisson, vous avez une possibilité de rattrapage ! Nous jouerons ce spectacle avec des modules complémentaires à la salle des Ventines de Freneuse le samedi 28/01/2023 à 20h30. et le dimanche 29/01/2023 à 15h. En 2023 le tarif sera de 10 € par adulte.

Nous prévoyons aussi de jouer le spectacle dans d'autres lieux, en Normandie préférentiellement compte-tenu de l'auteur, et partout où l'on peut nous mettre gratuitement une salle à disposition puisque nous apportons tous nos moyens techniques de lumière, vidéo, son. Si vous avez des contacts en ce sens merci de nous les fournir.

Par ailleurs, ce qui est une autre forme de spectacle, nous effectuons des lectures théâtralisées de nouvelles de MAUPASSANT chez des particuliers ou d'autres structures telles que résidences de retraite pour un forfait de 200 €. Elles se font en costumes d'époque avec la dynamique du théâtre.

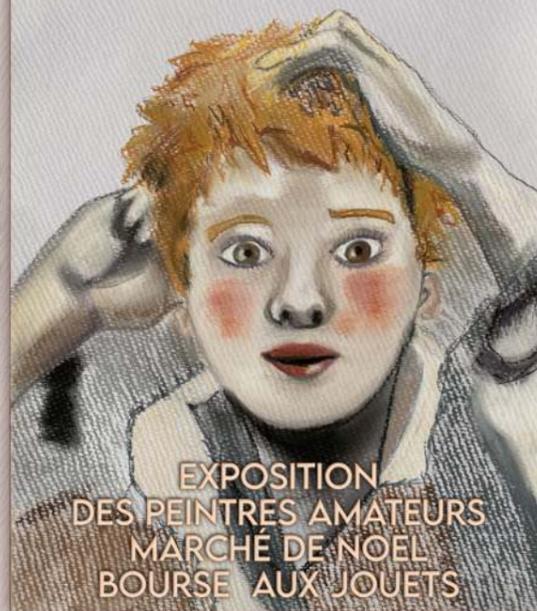
À bientôt !

Contacts : - 06 12 97 00 06
- herve.combemorel@wanadoo.fr



samedi 26 et dimanche 27 novembre

Que d'émotions !



EXPOSITION
DES PEINTRES AMATEURS
MARCHÉ DE NOËL
BOURSE AUX JOUETS

Entrée libre 9h-18h

Pour la bourse aux jouets : samedi 9h-16h
SALLE MAURICE MOITRIER ET GÎTE DE MOISSON

PETIT MARCHÉ NOCTURNE DE NOËL

Vendredi 09 décembre - Place Guerbois
Petit marché de 18h à 20h
Repas & Musique « Live » de 20h à 23h



Noël approche à grand pas et nous adorons tous ce jour-là, pouvoir offrir à nos amis et convives un beau repas gourmand et gastronomique.



Rejoignez-nous ce jour-là pour rencontrer notre Chef Olivier Berté.

Nous vous ferons découvrir, en direct, deux de ses recettes gourmandes de Noël :

Le Foie gras poêlé au chutney de mangue et citron vert.



Le Carpaccio de St Jacques à la Thaï.



Vous y retrouverez :

- Bières artisanales Petite Couronne (Top 120 des meilleures bières IDF)
- Miel, huile d'olive, jambon ibérique
- Rhums arrangés, accras
- Biscuiterie créative « Intemporel »
- Vinaigre, jus de pomme de Ruelles
- Soupes et confitures de Bibou
- Bracelets énergétiques, Bijoux
- Vêtements cuir & autres....

Pour nous rejoindre ou pour toutes autres informations, contacter: Brigitte 06 49 27 14 84

SORTIE DES AÎNÉS JOLIE BALADE AU CŒUR DE LA CHAMPAGNE



Un départ matinal, une route un peu longue... Mais à l'arrivée, et avec le soleil, la découverte des côteaux et des vignes en petit train. Une jolie balade commentée à la découverte du travail de la vigne, du savoir-faire des vignerons champenois et du village de Chamery. La journée s'est poursuivie par la visite guidée d'une cave chez le vigneron à la découverte de l'élaboration du champagne, agrémentée d'une dégustation du brut 1^{er} cru. Un bon déjeuner à la Maison Lallement avant d'embarquer pour une croisière sur la Marne, vers Épinay, à la découverte de l'histoire des canaux, de la flore et de magnifiques panoramas pour prolonger cette belle journée...



REPAS DES AÎNÉS



Après deux années sans pouvoir se réunir, 90 aînés se sont retrouvés le samedi 5 novembre 2022 autour d'un repas gourmand : cocktail et mises en bouche, brochettes de Saint-Jacques, trou normand, puis dégustation de joues de porc confites, le fromage dit « l'assiette du terroir », et pour finir, un dacquois en dessert. Ce repas a été animé par notre magicien Olivier FLOC « Quand l'impossible devient possible ! » Et un peu d'histoire de notre village présentée par Daniel Gouriou, ancien maire de la commune.



Les élus étaient heureux d'accompagner nos aînés pendant ce moment de joie et de légèreté, en particulier les deux doyens de Moisson, **Monique Kerleau** née le 9 octobre 1924 et **André Kerleau** né le 27 septembre 1923





Téléthon MOISSON 2022

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

Les Moissonnais toujours prêts à donner la main au Téléthon !

DATES CHASSE 2022-2023

BATTUES SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MOISSON

LES DIMANCHES : 16.10.2022 - 06.11.2022 - 27.11.2022 - 18.12.2022
15.01.2023 - 12.02.2023 - 26.02.2023

RÉSERVE NATURELLE DE MOISSON - AGENCE DES ESPACES VERTS

LES VENDREDIS : 21.10.2022 - 18.11.2022 - 02.12.2022 - 16.12.2022
06.01.2023 - 20.01.2023 - 03.02.2023 - 17.02.2023

En dehors de ces périodes, en fin de chasse et si le nombre de sangliers est trop important, le Préfet peut demander des battues supplémentaires.

UNE BREVE HISTOIRE DU VILLAGE DE MOISSON ET DE SON HAMEAU DE LAVACOURT

Saison 1 épisode 2
 Producteur Daniel Gouriou
 Maire de 2001 à 2020

Parlons maintenant de l'évolution du village

L'histoire naturelle nous dit que l'occupation de notre site est bien antérieure à celle des Viking et même des Romains qui avaient investi les lieux trois siècles avant JC, puisque des outils du Néolithique ont été retrouvés lors des fouilles préventives à l'exploitation des carrières de l'actuelle base de loisirs. Je me souviens d'en avoir fait la moisson sur ce qui est aujourd'hui le grand lac.

Le chemin de halage réalisé en 1446 vit une ferme se construire en 1450. Elle servait pour abriter les chevaux et les hommes qui remorquaient les barges à la « bricole » nom de la sangle que les hommes portaient pour accrocher le câble qui les reliait aux bateaux.

La réglementation du halage remonte à François 1^{er} en 1520, renforcée en 1669 par une ordonnance de Jean-Baptiste Colbert et confirmée par l'arrêté du 13 nivôse 1796. La conversion de ses mesures originelles en pieds, portait en système métrique à 13 mètres sa distance protégée depuis la crête de berge ou il est interdit de clore et de planter. Réglementation toujours en vigueur en domaine public ou privé.

Le nom de notre commune remonte au début du 13^{ème} siècle, postérieur aux raids Viking du 9^{ème}.

Moisson devait être un lieu humide et marécageux, c'est en tout cas le sens de son nom qui vient du latin « mucus » désignant la mousse et non la récolte du blé en raison de la nature peu propice du sol à cette époque. Le vieux Français « moise » désigne une terre marécageuse liée au fleuve.

Notre histoire est celle d'un village situé à une soixantaine de km à l'Ouest de Paris aux portes de la Normandie et du Vexin, 970 ha en forme de demi-lune dans une boucle de la Seine, bordés par Mousseaux et Freneuse sur ses marges terrestres, La Roche-Guyon, Vétheuil et Saint-Martin-la-Garenne sur ses marges fluviales. Les sept îles de la rive droite sauf l'île de Saint-Martin sont sur notre territoire. Les installations récentes ont été réalisées au 19^{ème} siècle avec la réimplantation en 1850 de l'église St Leger qui se trouvait originellement à proximité du cimetière. La mairie école fut bâtie 30 ans plus tard. Ces édifices sont venus dessiner la personnalité du centre bourg marqué par la place Auguste Guerbois, ancien maire de Moisson. Le domaine des sires de La Roche-Guyon était considérable. Il s'étendait sur quinze paroisses avant de devenir le Duché de François de Sully en 1621. A Moisson il était composé de deux fiefs celui de La Perruche et celui d'Avacourt. Il y avait également un autre fief ; il s'agissait de la Seine pour la portion du fleuve qui s'étendait de Rolleboise à Port-Villez à la confluence de l'Epte, ce qui permettait de contrôler le trafic fluvial et la pêche afin de percevoir des droits, source de revenus, ce qui est attesté depuis 1080. Les habitants des paroisses riveraines acquittaient également des droits pour traverser la Seine entre la Vacherie et le château de La Roche-Guyon.

La jolie veuve d'Henri de Sully, Antoinette de Pons, avait reçu au château de la Roche-Guyon Henri IV, qui régnait alors à Mantes, (lire l'ouvrage passionnant de François Gerber « Lorsque Henri IV régnait à Mantes ») sa vertu lui conseilla de passer la nuit dans la maison du passeur plutôt que dans le lit du roi qui se serait alors écrié « ha la Vacherie elle est encore partie à la Ferme. D'où le nom de ce secteur du village. Je ne vous garantis pas l'authenticité de ces propos mais c'est une légende qui court



ÉTAT CIVIL

MARIAGES

09/07/2022	JABBOUR Saïd	HUGUET Magali,
16/07/2022	LUZERNE Jérôme	SUEL Alexandra
22/07/2022	GOURGAND Noëlick	BANNER Michelle
13/08/2022	DUC Olivier	DE PAUW Mélanie
24/08/2022	TORRENS LEON José Miguel	GOTTRAND Solène
08/10/2022	MENDES Frédéric	RENNER Ninon
08/10/2022	LE BLANC Dominique	COFFARD Valère

DÉCÈS

02/07/2022	GAUTHIER Raymond
28/07/2022	JACQUET Jean
26/08/2022	DUVAL Nathalie

SERVICES CCAS – Action sociale

- **Lutter contre l'exclusion**
- **Accompagner nos aînés et nos jeunes**
- **Téléassistance pour TOUS**
- **Aider les personnes en difficulté passagère**
- **Soutenir les personnes souffrant de handicap**
- **Accompagnement et aide à la gestion des demandes d'aides sociales**
- **Organisation d'évènements ayant pour but de rassembler les personnes pour rompre l'isolement**

Un besoin, un conseil ?

Contactez nous par téléphone au 01 34 79 30 41

ou par mail (avec en objet CCAS) : accueil@moisson.fr